

Les universités publiques

Le dispositif ivoirien d'enseignement supérieur comprend actuellement trois types de structures qui sont: les universités, les grandes écoles publiques et les établissements privés d'enseignement supérieur. En effet, concernant les universités, la Côte d'Ivoire compte trois universités publiques avec l'érection en décembre 1995 des centres universitaires existants en universités. Ce sont: l'Université de Cocody, l'Université de Bouaké et l'Université d'Abobo-Adjamé.

Les universités privées, elles, sont d'une apparition récente occasionnée par la crise des effectifs en infrastructures des universités publiques suite à la non maîtrise par les autorités des effectifs d'étudiants en 1990. L'université catholique est la plus ancienne des universités nées de l'initiative privée.

Le Ministère de l'enseignement supérieur assure la tutelle des universités et de certaines grandes écoles. Les établissements hors ce ministère relèvent avec eux des ministères spécialisés désignés par décret.

1. L'UNIVERSITÉ DE COCODY

1.1 HISTORIQUE

L'Université de Cocody est née de la décentralisation de l'Université nationale de Côte d'Ivoire dont la création s'est opérée par phases successives. Le 31 juillet 1959, le Centre d'études supérieures a été créé (arrêté du 11 septembre 1959). À cette époque, il comprend trois écoles (droit, sciences et lettres). Le 1^{er} octobre 1963, le Centre d'études supérieures est transformé en Université d'Abidjan (décret du 9 janvier 1964). Elle comprend quatre écoles (droit, sciences, lettres et médecine). Le 1^{er} juin 1977, l'Université d'Abidjan devient l'Université nationale de Côte d'Ivoire. Elle comprend cinq facultés (lettres, arts et sciences humaines, médecine, sciences et techniques, sciences économiques et droit) et un institut d'odontostomatologie (Pour la réorganisation de cette période, voir le tableau 2-10). Le 1^{er} janvier 1985, l'École de pharmacie devient faculté (décret n° 85-374), l'université comprend désormais six facultés, un institut d'odontostomatologie et de nombreux centres ou instituts de recherche.

Face au nombre sans cesse croissant des effectifs d'étudiants et surtout à cause de l'insuffisance des infrastructures d'accueil, le gouvernement a décidé d'un programme de décentralisation de l'université nationale. Ainsi par décret n° 92-540 du 2 septembre 1992, trois centres universitaires sont créés au sein de l'Université nationale de Côte d'Ivoire. Poursuivant son programme de décentralisation, le gouvernement, par décret n° 95-975 du 20 décembre 1995, transforme les trois centres universitaires en université autonome. Au plan de l'enseignement et de la recherche, l'Université de Cocody est structurée comme suite: 13 unités de formation et de recherche (UFR), 1 école et 2 centres de recherche (Voir le tableau 4-1). Les instituts et centres de recherche qui dépendaient de l'Université nationale sont intégrés aux UFR. Cette intégration des instituts et centres de recherche aux UFR permet aux enseignants de faire en même temps de la recherche. Aucuns domaines n'est épargnés (sciences médicales, droit, sciences humaines, sciences économiques, mathématiques, physiques, etc.). On peut dire que l'enseignement combiné à la recherche est une réalité en Côte d'Ivoire. Cependant, les chercheurs décrient très souvent le manque de moyens financiers alloués à la recherche.

1.2 ORGANISATION

Depuis le 19 décembre 2001, suite aux élections organisées au sein de l'université pour présider cette institution, le professeur Téa Célestin a été élu à la

présidence. La vice-présidence est assurée par le professeur Bakayokoly Ramata, le secrétariat général par Madame Badia Julienne et la vice-présidence programmation par le professeur Lezou Dago. Le président de l'université, par cette élection du 19 décembre 2001, n'est plus comme par le passé nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition conjointe des ministres membres de la commission consultative de gestion.

Il dirige l'Université de Cocody sur le plan administratif et financier, et sur le plan académique et culturel. Le premier poste de vice-présidence est chargé de la coordination des enseignants, de la recherche, de la vie universitaire et de l'insertion professionnelle. La deuxième vice-présidence est chargée de la planification, de la programmation et de la coopération inter-universitaire. Le secrétaire général assure la coordination de toutes les activités au sein de l'université (Voir la figure 4-1).

Le conseil de l'université est constitué dans les conditions définies par le décret n° 96-612 du 9 août 1996 déterminant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Université de Cocody. Il est l'organe délibérant de l'université. Il statue sur la politique de l'université et délibère notamment sur:

- les contenus des contrats pluriannuels;
- l'organisation générale des études ainsi que sur les programmes de recherche, de production et de coopération internationale;
- la création, la suppression ou la modification de laboratoires;
- le projet du budget qu'il propose à la commission consultative de gestion;
- le montant des frais d'inscription et des autres recettes qu'il propose à la commission consultative de gestion;
- la répartition des ressources allouées à l'université.

Les attributions du conseil de l'université sont nombreuses. Il propose et émet notamment un avis sur la création des structures de formation et de recherche ainsi que sur la création des filières de formation.

Le conseil scientifique, le conseil pédagogique et le conseil de discipline sont des organes intégrés au conseil de l'université.

1.3 PERSONNEL

L'université en tant qu'institution académique est dotée d'un effectif en personnel composé d'enseignants-chercheurs, chercheurs, administratifs et techniques, d'agents journaliers maintenus et rémunérés par la solde, d'agents sous contrat avec les prestataires de service. On peut donc dire qu'ils sont « les fournisseurs de service » en ce sens qu'ils sont chargés de la formation des étudiants d'une part et du bon fonctionnement du service public que constitue les universités nationales en Côte d'Ivoire.

Les enseignants, chercheurs, administratifs et techniques sont dans leur grande majorité des fonctionnaires. L'Université de Cocody passe des contrats de

prestation de service avec des sociétés privées dans les domaines de l'entretien des locaux, gardiennage, réparations diverses (électricité, eau, etc.). Les fonctionnaires sont régies par le statut général de la fonction publique. Cependant, le règlement intérieur de l'Université de Cocody s'applique à tous pour le bon fonctionnement de l'institution.

ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS

On observe que de 1983/1984 et de 1997/1998, le nombre d'enseignants est passé de 715 à 887. Ce nombre s'accroît jusqu'en 1994/1995, année à partir de laquelle les 3 centres universitaires deviennent autonomes. Jusqu'à cette date, l'Université de Cocody gérait l'ensemble des enseignants. La grande majorité des enseignants sont le produit des universités françaises, revenus en Côte d'Ivoire après la fin de leurs études. Les premiers sont ceux que ont participé à « l'aventure 47 » en bateau vers la France.

Dans le même temps, le nombre d'enseignants étrangers a progressivement diminué. Ce fait résulte à la fois de la politique de l'ivoirisation des cadres et du désengagement progressif de la France avec une réduction régulière de l'effectif des coopérants. Pendant l'année 2000/2001, les ivoiriens représentent un effectif de 1 088 enseignants sur un total de 1 114 enseignants (le tableau 4-2). Les enseignants expatriés au nombre de 26 (19 associés et 7 coopérants) représentent 2,3% de l'effectif total des enseignants. On peut affirmer qu'une « ivoirisation » des enseignants s'est bien opérée. L'UFR des sciences médicales (SM) vient en première position avec 327 enseignants. En second lieu vient l'UFR sciences de l'homme et société (SHS) avec 121 enseignants (le tableau 4-3).

Les hommes sont au nombre de 912 et les femmes 195, soit 82% et 18%. On ne peut pas dire que la balance est équilibrée. Dans aucune UFR, les femmes ne sont majoritaires. Le pic des femmes est atteint à l'UFR des sciences médicales (SM) avec 70 enseignantes contre 257 enseignants. En second lieu vient l'UFR des langues, littératures et civilisation (LLC) avec 23 femmes (Voir aussi le tableau 4-3).

Les enseignants se répartissent en professeurs, maîtres de conférences, maîtres-assistant chef de travaux, assistants et assistants chefs de clinique et second degré (lecteurs). À la date de l'année universitaire 2000/2001, l'Université de Cocody comptait 112 professeurs, soit 10%, 161 maîtres de conférences, 330 maîtres-assistants chef de travaux et 440 assistants et assistants chefs de clinique (Voir le tableau 4-3). Il faut remarquer que par rapport à l'effectif des étudiants, les enseignants sont déficitaires. Cette situation entraîne inexorablement un encadrement peu efficient.

Peut-on dire que les enseignants sont plus intéressés par l'enseignement que par la recherche? Peut-être semble-t-il, face à l'insuffisance du budget consacré à la recherche, préfèrent-ils les amphithéâtres? Il est vrai qu'un enseignant à une double vocation, celle d'enseignement et produire des publications. Cependant, on constate que les chercheurs des différents centres de recherches (CIRES, CIREJ, etc.) consacrent plus de travaux de recherches dans la mesure où ils en ont fait leur

vocation.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Au nombre de 425, le personnel administratif se répartit dans toutes les UFR et services de l'université (le tableau 4-4). Ce personnel assure le bon fonctionnement de tous les services. Il se complète aux prestataires de service recrutés par l'Université de Cocody. Cependant, il reste encore insuffisant.

1.4 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES ÉTUDIANTS

Au cours de l'année universitaire 1959/1960, on dénombrait 48 étudiants. En 1963, le chiffre s'est multiplié par 9,7. Puis, lorsqu'en 1977, l'Université nationale de Côte d'Ivoire a remplacé l'Université d'Abidjan, elle comptait déjà 7 587 étudiants. La barre des 10 000 a été franchie deux ans plus tard. À partir de cette année-là, on pouvait déjà affirmer que les capacités de l'université étaient largement dépassées (Voir le tableau 4-5).

De 1959 à 2000, les effectifs vont grimper au fur et à mesure créant ainsi une nouvelle classe émergente d'intellectuels ivoiriens. Les autorités politiques font assister avec beaucoup de passivité cette montée vertigineuse des effectifs d'étudiants. Les étudiants vont être dès lors confrontés à un manque criard d'infrastructures d'accueil, amphithéâtres surpeuplés, insuffisance d'ouvrages à la bibliothèque, insuffisance du matériels didactiques. Tout ceci créant des conditions très peu favorables à de bonnes études.

De 48 étudiants en 1960, l'Université de Cocody compte aujourd'hui 42 115 étudiants. Malgré la construction de quelques infrastructures d'accueil, cet effectif est confronté encore à l'insuffisance d'amphithéâtres et de matériels pédagogiques. Les UFR issues de l'ex-faculté des lettres, arts et sciences humaines ont régulièrement absorbé le plus grand nombre d'étudiants. Elles sont immédiatement suivies des UFR des sciences juridiques, administratives et politiques et des sciences économiques et de gestion (Voir le tableau 4-6).

Si on analyse l'évolution du ratio enseignés/enseignants, on constate une augmentation à partir de la fin des années 1990 (Voir le tableau 4-7). Les pics se situent autour de 1994/1995. La légère baisse amorcée en 1996/1997 correspond à l'éclatement des structures universitaires en trois entités distinctes. Aujourd'hui, le ratio est de 43 étudiants pour 1 enseignant alors qu'il était à 18 en 1983. Il est largement supérieur aux normes de l'UNESCO (25 étudiants pour 1 enseignant).

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'Université de Cocody reçoit chaque année de nombreux étudiants nationaux comme non-nationaux. Ces étudiants se retrouvent dans toutes les UFR. Ils viennent de l'Afrique de l'Ouest francophone, de l'Afrique de l'Ouest non

francophone, de l'Afrique centrale, de l'Afrique du Sud et de l'Est, de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique. Les étudiants de l'Afrique sub-saharienne sont plus nombreux. Ils représentent 93,0% du pourcentage de l'effectif total. L'Afrique de l'Ouest compte 51,9%, l'Afrique de l'Ouest francophone 43,8%, et l'Afrique non francophone 8,6%. L'Afrique francophone à elle seule enregistre un pourcentage de 84,4% (Cf., le tableau 4-8). En effet, ces chiffres montrent que l'Université de Cocody assure la formation de nombreux cadres nationaux mais aussi les élites de nombreux pays de la sous-région. On peut dire que l'Université de Cocody est le « baro-centre » de formation universitaire dans la sous-région. C'est pourquoi cette université doit répondre aux exigences actuelles de la modernisation, afin d'assurer une formation adéquate et d'être en même temps compétitive au plan international.

1.5 BUDGET DE L'UNIVERSITÉ DE COCODY

Le financement du budget de l'Université de Cocody provient de deux sources. La première source est constituée par la subvention de l'État. L'université reçoit plus de 95% de ses ressources du gouvernement. Les ressources propres de l'Université de Cocody sont de l'ordre de 5%. Elles comprennent les frais de scolarité, les droits d'examens, les droits d'inscription, la vente des différents imprimés et le produit de la location des kiosques. En plus, le bénéfice d'un dépôt à terme à la Caisse autonome d'amortissement (CAA) d'environ 100 millions de FCFA rapporte des intérêts qui sont pris en compte dans la préparation du budget.

Le budget de l'Université de Cocody se répartit de la manière suivante: la solde représente plus de 70%, les journaliers 0,03%, l'exploitation 22,71% et l'équipement 0,05%. Le budget a connu une évolution régulière depuis 1973 jusqu'en 1998 avec des pointes en 1993 et 1998. En effet, il est passé de 785 millions de FCFA en 1973 à 14 155 millions de FCFA en 1999 (Voir le tableau 4-9). La revalorisation consécutive à la dévaluation n'a pas eu d'incidence sur le fonctionnement réel de l'université puisque 70% de ce budget sont consacrés à la solde. En 1993, le budget prenait en compte celui de l'ex-CNOU (Cf., la première section du chapitre 7). C'est ce qui justifie la différence de plus de 6 milliards de FCFA avec l'année précédente.

Le coût moyen de l'étudiant ne cesse d'augmenter fortement depuis 1983. Malgré l'augmentation du budget, les moyens propres de l'université restent insuffisants. Il faut donc que l'université crée des sources de financement sans toutefois pénaliser les étudiants par une augmentation des frais d'inscription déjà difficile à supporter par certains étudiants.

D'après secrétariat général de cette université, le montant des heures complémentaires est passé de 206 millions en 1990 à 740 millions de FCFA en 1997. On remarque une forte augmentation du coût des heures complémentaires à partir de 1994 pour atteindre le maximum de 1 205 milliards de FCFA. On observe une

réduction de plus de 400 millions de FCFA entre 1995/1996 et 1997/1998. Le montant moyen perçu par enseignant évolue de 230 000 FCFA en 1990 à 827 000 en 1998. De 1994 à 1996, ce montant a dépassé la barre de 1 000 000 FCFA.

1.6 ÉLÉMENTS SUR LES BIBLIOTHÈQUES

L'Université de Cocody possède une bibliothèque centrale (BC) et des bibliothèques annexes dans certaines UFR. Selon les cas, les bibliothèques annexes des UFR fonctionnent plus ou moins correctement. C'est donc la bibliothèque centrale qui accueille la majorité des demandes des lecteurs. En effet, de 1982/1983 à 1997/1998, le nombre d'étudiants inscrits à la BC passe de 6 690 à 14 000 (Cf., le tableau 4-10). C'est à dire que l'effectif a été multipliée par 2,1 en 16 ans. En 1998/1999, la capacité d'accueil de la BC est passé à 470 places assises. Il faut en outre noter que le nombre de places disponibles actuellement à la bibliothèque ne peut couvrir l'effectif d'étudiants inscrits à l'Université de Cocody. La BC a connu une augmentation de 2 500 ouvrages et périodiques en 16 ans. Le volume des prêts aux usagers a été multiplié par 3,15 pour la même période (Cf., le tableau 4-10). Cependant, un effort reste encore à faire au niveau de la disponibilité de nombreux ouvrages et travaux de recherches par les autorités académiques et politiques afin d'adapter la BC aux nouvelles exigences technologiques (automatiser la recherche). Le budget de la BC est passé de 39 millions en 1982/1983 à 84 millions de FCFA en 1997/1998. Depuis 1993, ce budget est en perpétuelle évolution (le tableau 4-10).

1.7 PERSPECTIVE

La réforme de l'enseignement supérieur a permis de regrouper des instituts autour des unités de formation et de recherche. Les récentes journées doctorales, organisées par l'université, ont permis d'harmoniser les textes qui doivent régir le fonctionnement des doctorats et redynamiser la recherche. Cette dernière devra être réorientée pour opérer des regroupements de plusieurs spécialités sur des thèmes en adéquation avec les préoccupations de la société ivoirienne. L'objectif ultime sera de favoriser la création d'écoles doctorales pour susciter des synergies nécessaires au développement d'une recherche de plus en plus centrée sur la recherche fondamentale, gage du renouveau. Une réelle autonomisation des universités est nécessaire pour leur permettre de maîtriser les effectifs des étudiants. Ce facteur est un élément essentiel dans l'efficacité du système.

L'université doit s'ouvrir d'avantage à la coopération internationale, afin de favoriser le développement d'une communauté sous-régionale mieux formée et capable de relever les défis majeurs de l'Afrique. Cela suppose une évolution vers de nouvelles technologies (internet) et, grâce à l'utilisation et à la démocratisation du

savoir, évoluer vers une université virtuelle que la francophonie appelle de tous ses vœux. L'ensemble des perspectives de développement de la coopération et des échanges inter-universitaires repose donc sur ces nouvelles technologies. Mais, tout ceci n'est possible qu'avec une politique claire des moyens pour permettre d'équiper l'Université de Cocody qui demeure la doyenne des universités de Côte d'Ivoire dans la mesure où elle reçoit la quasi-totalité des étudiants.

La politique d'extension de l'université doit être poursuivie en évitant les erreurs du passé. La construction de nouveaux locaux doit être intégrée à l'environnement et répondre aux besoins réels en locaux. Un budget doit être consacré à la construction de locaux dédiés à la recherche. Un accent potentiel doit être mis sur la décentralisation des accès à la documentation scientifique et technique. Par conséquent, le renforcement des bibliothèques des UFR et autres instituts s'imposent pour désengorger la bibliothèque centrale.

2. L'UNIVERSITÉ D'ABOBO-ADJAMÉ

2.1 HISTORIQUE ET ORGANISATION

L'Université d'Abobo-Adjamé, initialement centre universitaire d'Abobo-Adjamé (décret n° 92-540 du 20 septembre 1992), est créée par le décret n° 95-975 du 20 décembre 1995 conformément à la loi n° 96-696 du 7 septembre 1995 portant réforme de l'enseignement en Côte d'Ivoire.

Elle est située entre les communes d'Abobo à l'est et d'Adjamé à l'ouest et occupe les anciens locaux de l'ENSEA, d'où l'appellation d'Université d'Abobo-Adjamé. Le décret n° 96-613 du 9 août 1996 détermine ses attributions, son organisation et son fonctionnement.

Le professeur Lhamine Ouattara assure la présidence de cette université depuis les premières élections démocratiques qui se sont déroulées au sein de chaque université nationale pendant l'année 2000/2001. Il est assisté d'un vice-président et d'un secrétaire général. Cette université, tout comme l'Université de Cocody et l'Université de Bouaké, a son autonomie administrative et financière. Toutefois, elle reste toujours sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

L'Université d'Abobo-Adjamé a sous sa tutelle des structures de formation et de recherche. Ce sont:

- quatre unités de formation et de recherche (UFR):
 - UFR des sciences de la nature (SN);
 - UFR des sciences fondamentales et appliquées (SFA);

- UFR des sciences et technologies des aliments (STA);
- UFR des sciences et gestion de l'environnement (SGE);
- une école:
 - École préparatoire aux sciences de la santé;
- un centre de formation continue:
 - Centre de formation continue d'Abobo-Adjamé (CFC);
- un centre de recherche:
 - Centre de recherche en écologie (CRE);
- une unité régionale d'enseignement supérieur (URES):
 - Unité régionale d'enseignement supérieur de Daloa.

Ces structures sont gérées par les conseils comprenant des représentants des enseignements et des chercheurs, du personnel administratif et technique, des étudiants et des personnalités extérieures (Cf., la figure 4-2).

2.2 ENSEIGNANT ET PERSONNEL

L'Université d'Abobo-Ajdamé compte 108 enseignants qui se répartissent en professeurs titulaires, maîtres de conférence, maîtres de recherche, chargés de recherche, maîtres-assistants, assistants, attachés de recherche, professeurs certifiés et professeurs licenciés (Cf., le tableau 4-11). L'UFR-SGE compte plus d'enseignants soit 29%, ensuite suivent l'UFR de sciences naturelles 24%, l'UFR-STA 20%, l'UFR-SFA 19%, le Centre de recherche en écologie 8%.

En effet, si l'on tient compte du nombre d'étudiant estimé actuellement à 6 000 courant le mois de juillet 2002 pour la rentrée académique 2001/2002, le ratio enseignant-étudiant est de un enseignant pour 56 étudiants. Ce chiffre dénote une insuffisance d'enseignant par rapport à l'effectif sans cesse croissant d'étudiant alors que la norme prescrit par l'UNESCO est de un enseignant pour 25 étudiants.

L'insuffisance d'enseignant s'explique, par les gouvernants, par le manque de moyens financiers pour recruter des fonctionnaires. Les candidats à l'enseignement sont pourtant très nombreux. Ils n'attendent que d'être recrutés pour exercer leur passion. Pour l'instant, les étudiants se partagent l'ambiance des amphitéâtres surchauffés, les cours lapidaires de certains enseignants qui se sont reconvertis en marchands de fascicules en substitution de leur devoir de rendre effectif les cours en amphithéâtre.

L'Université d'Abobo-Adjamé est dotée d'une autonomie de gestion administrative comme cela est le cas dans les universités de Cocody et de Bouaké. Le service de l'administration et des finances (SAF) assure la gestion du personnel enseignant, agents administratifs et techniques. Les enseignants sont majoritairement des fonctionnaires rémunérés sur la solde de la fonction publique. Toutefois, le déficit d'enseignant, suite à l'impossibilité de l'État de recruter, permet à l'université de recruter sur ses fonds propres des vacataires. Il en est de même pour le personnel

administratif et technique. Un effectif total de 115 agents assure le fonctionnement administratif de cette institution académique (Cf., le tableau 4-12).

2.3 ÉTUDIANTS

L'Université d'Abobo-Adjamé comptait pendant l'année académique 1992/1993, date de son ouverture 2 830 étudiants. La faculté de médecine enregistre à elle seule 1 194, soit 42% de l'effectif total (Cf., le tableau 4-13). Les facultés de médecine, de pharmacie et d'odonto-stomatologie constituent un tronc commun. Les étudiants ayant réussi aux examens de fin d'année pourront ainsi être orientés en deuxième année de ces différentes facultés en fonction des moyennes obtenues.

En effet, on peut déplorer que l'Université d'Abobo-Adjamé n'assure pas le reste de la formation des étudiants inscrits en tronc commun; sans doute à cause du manque de matériels techniques. En général, les admis sont orientés à l'Université de Cocody pour y subir le reste de leur formation. Cette situation amène à gonfler les effectifs de cette université.

Pendant l'année universitaire 1993/1994, le Centre des sciences biologiques (CBG) devint faculté de sciences naturelles. L'année 1997/1998 va voir la création de nouvelles filières de formation: le Centre de formation continue (CFC), les UFR des sciences et technologies des aliments (STA), de production animale (PA), de sciences et technologies de l'eau (STE), de botanique et pharmacopée africaine (BPA), de protection des végétaux et des aliments (PVA).

Ces filières se démarquent originellement de celles de l'Université de Cocody considérées comme classiques. Ces filières apportent réellement un complément à la formation en Côte d'Ivoire dans la mesure où désormais des étudiants pourront s'intéresser à la pharmacopée africaine, aux nouvelles technologies de l'eau et des aliments, etc.

L'effectif des étudiants a comme dans les universités de Cocody et de Bouaké connu une évolution. Les statistiques de 1992 à 2001 (Cf., le tableau 4-13) montre que le nombre d'étudiants à l'ouverture a doublé. Sur un effectif total de 4 842 étudiants inscrits pendant l'année 2000/2001, les garçons représentent 85% de l'effectif, les filles 15% (Cf., le tableau 4-14). On peut dire que très peu de filles accèdent aux études supérieures. Le constat est le même aux universités de Cocody et de Bouaké. Pour l'année académique 2001/2002, à la date du 23 juillet 2002, la direction de la scolarité nous annonçait lors de notre entretien, le chiffre de 6 100 inscrits alors que la date limite des inscriptions n'étaient pas échu. Nous ne l'avons pas reproduit dans le tableau 4-13 parce que la répartition des étudiants par UFR n'était pas encore faite.

En somme, il faut avoir à l'esprit que les effectifs d'étudiants grimpent continuellement et que la demande reste malheureusement encore supérieur à l'offre. L'insuffisance d'infrastructures d'accueil est un réel problème sur lequel les gouver-

nants devraient d'avantage s'intéresser. Car, si l'on n'y prend garde, cette situation va entraîner continuellement une dégradation de la formation, l'abandon des études par les étudiants, la fuite des cerveaux vers d'autres pays.

3. L'UNIVERSITÉ DE BOUAKÉ

3.1 HISTORIQUE

Les effectifs sans cesse croissant des étudiants inscrits à l'Université nationale de Côte d'Ivoire créée en 1964, et abritée par les bâtiments de Cocody va nécessiter le désengorgement de cette structure universitaire. Le décret n° 92-540 du 2 septembre 1992 autorise la création de trois centres universitaires: il s'agit des centres universitaires de Cocody, d'Abobo-Adjamé et de Bouaké. Cette décentralisation a pour mission de rendre l'université nationale plus performante en rendant chaque centre universitaire indépendant les uns des autres, notamment dans la maîtrise de ses effectifs (étudiants, enseignants, personnels administratifs) et de son budget. Le 1^{er} janvier 1993, le Centre universitaire de Bouaké a ouvert ses portes, mais restait toujours sous la dépendance de l'Université nationale de Côte d'Ivoire à Abidjan. C'est seulement deux ans après, par le décret n° 95-975 de 20 décembre 1995, que juridiquement l'Université de Bouaké a été créée. Celle-ci comprend l'URES (unité régionale de l'enseignement supérieur) de Korhogo et le CEMV (Centre d'entomologie médicale et vétérinaire). Elle fait désormais partie des établissements publics nationaux (EPN). L'Université de Bouaké est dotée de deux campus: le campus I et II. Le campus I compte 26 salles de travaux dirigés (TD), soit 1 200 places, 4 amphithéâtres, soit 1 300 places. Le campus II quant à lui totalise 30 salles de TD, soit 1 500 places et 6 amphithéâtres, soit 1 690 places.

3.2 MISSION

L'Université de Bouaké s'affiche comme mission:

- la formation initiale et continue dans le domaine scientifique, culturel et professionnel;
- la recherche scientifique et technologique ainsi que la revalorisation de ces résultats;
- la diffusion des connaissances et de la culture;
- l'appui aux activités de développement;
- l'information technique et scientifique;

-- la coopération internationale en matière d'enseignement et de recherche.

L'Université de Bouaké comprend quatre unités de formation et de recherche (UFR), une unité régionale de l'enseignement supérieur (URES), une école et deux centres qui sont :

- UFR communication, milieu et société (UFR CMS);
- UFR sciences juridique, administrative et de gestion (UFR SJAG);
- UFR sciences économiques et de développement (UFR SED);
- UFR sciences médicales (UFR SM);
- URES à Korhogo;
- École de formation continue (EFC);
- Centre d'entomologie médicale et vétérinaire (CEMV);
- Centre de recherche et de développement (CRD).

3.3 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'Université de Bouaké étant une institution autonome, elle organise ses propres élections pour assurer sa présidence. Cependant, elle reste placée sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le professeur Komenan Aka Landry assure la présidence de cette institution (2001-2003). La vice-présidence est tenue par le professeur Crezoit Greberet Emmanuel et le secrétariat général par Monsieur Kouassi Kouamé Germain (Voir la figure 4-3).

3.4 ENSEIGNANTS ET PERSONNEL ADMINISTRATIF

L'Université de Bouaké totalise un effectif de 153 enseignants. Ces enseignants se répartissent en assistants, maître-assistants, assistants chefs de clinique; professeurs licenciés, certifiés, attachés, chargés de recherche; maîtres de recherche, maîtres de conférence, professeurs titulaires (Voir le tableau 4-15).

La majorité des enseignants sont des fonctionnaires tout comme l'on a pu le constater aux universités de Cocody et d'Abobo-Adjamé. Toutefois, face à l'insuffisance de l'effectif enseignant, l'université recrute des vacataires de niveau DEA ou doctorat rémunérés sur le budget propre de l'université. Ces vacataires en général assurent les travaux dirigés (TD) et les travaux pratiques (TP).

Le déficit d'enseignant s'explique par l'insuffisance des ressources de l'État comme le laisse entendre les gouvernants. Cependant, il faut noter que face au nombre sans cesse croissant des effectifs d'étudiants, l'État doit impérativement recruter des enseignants afin d'assurer la qualité de la formation.

On peut observer que sur un total de 153 enseignants, l'UFR de communication, milieu et société (CMS) compte 68 enseignants, soit 44 % de l'effectif total. Les UFR de sciences médicales (SM), de sciences économiques et

développement (SED), de sciences juridique, administrative et de gestion (SJAG), suivent avec 35, 21, et 15 enseignants. L'URES de Korhogo, elle, ne compte que 6 enseignants (le tableau 4-15).

L'École de formation continue (EFC) et le Centre d'entomologie médicale et vétérinaire (CEMV) devraient voir renforcer leurs effectifs enseignants afin de pallier au nombre sans cesse croissant des étudiants. Au total, la profession enseignante devrait être revalorisée, afin d'éviter la fuite des enseignants vers le secteur privé ou à l'extérieur, car les principales victimes sont les étudiants.

Les enseignantes représentent que 8 % des enseignants (le tableau 4-16). Les femmes doivent être d'avantage encouragées à embrasser la carrière enseignante et aussi à participer à la recherche afin d'apporter un dynamisme nouveau au sein de nos universités.

Le personnel administratif et technique joue un rôle complémentaire dans le bon fonctionnement des services administratifs (secrétariat, comptabilité, administration de façon générale). Leurs apports sont sans nul doute très importants dans la mesure où ils constituent une ressource humaine utile sans laquelle une université ne pourrait fonctionner correctement. Ils sont au nombre de 152 répartis en différents services (Voir le tableau 4-17).

3.5 EFFECTIF D'ÉTUDIANTS

On observe que de 2 814 étudiants en 1992, on est passé à 12 527 étudiants pendant l'année universitaire 1999/2000 (le tableau 4-18).

(Lasm Manso)